

Calendrier des délais de carence 2021 - 2022
Inscriptions hors délai (après le 13 mai 2021)

Pour toutes les demandes d'inscriptions effectuées :	Date de prise en charge :
Du 13 mai 2021 au 30 août 2021 (jour rentrée scolaire)	Dès le 1 ^{er} novembre 2021
Du 31 août 2021 au 25 septembre 2021	Dès le 1 ^{er} décembre 2021
Du 26 septembre 2021 au 25 octobre 2021	Dès le 1 ^{er} janvier 2022
Du 26 octobre 2021 au 25 novembre 2021	Dès le 1 ^{er} février 2022
Du 26 novembre 2021 au 25 décembre 2021	Dès le 1 ^{er} mars 2022
Du 26 décembre 2021 au 25 janvier 2022	Dès le 1 ^{er} avril 2022
Du 26 janvier 2022 au 25 février 2022	Dès le 1 ^{er} mai 2022
Du 26 février 2022 au 25 mars 2022	Dès le 1 ^{er} mai 2022

Dès le 26 mars 2022, les demandes d'inscriptions seront gérées au cas par cas selon les modalités indiquées sur notre site internet www.giap.ch.

Pour rappel, lorsqu'un délai de carence est appliqué, l'enfant n'est pas autorisé à fréquenter le parascolaire avant le 1^{er} jour de la prise en charge prévue même en présence exceptionnelle.